

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

14 MARS 2016

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO Fabrice CHAFFARDON, Frédéric OULMI, Christiane MARECHAL, Yvonne MARITANO, Martial PERRIER, Jean-Jacques PEZERAT, Jacques RATEL, Marc SECO.

Procurations : Arnaud BOURGEOIS à Bernard COLIN

La séance débute à 19H40.

1 – Intégration de la SEML Pompes Funèbres

Les Pompes Funèbres Municipales jusqu'ici gérées en régie par la ville de Chambéry vont changer de statut pour devenir une Société d'Economie Mixte Locale (SEML) dont les actionnaires seront les communes de Savoie volontaires et 3 financiers privés.

M. Perez, adjoint à la Ville de Chambéry et M. Pachoud, directeur des services funéraires présentent les avantages pour Montagnole d'intégrer la SEML (prise en charge des personnes indigentes, reprise de concessions funéraires ...). Le Conseil vote à l'unanimité la participation au capital de la SEML pour la somme de 2000 €.

2 – Approbation du compte administratif 2015

Le compte administratif 2015 recensant toutes les opérations comptables et budgétaires de l'année 2015 fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement : + 112 496.85 €
- Résultat d'investissement : + 669 335.64 €, compte-tenu de l'imputation du résultat n-1 de 1 307 441.20 €.

Le résultat de la section d'investissement est conséquent du fait du prolongement des études réalisées pour les projets programmés en 2016.

Compte-tenu des restes à réaliser sur investissement d'un montant net de – 532 174 €, le résultat global de toutes les sections confondues de l'exercice 2015 est de + 249 658.49 €.

Le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité.

3 – Approbation du compte de gestion 2015

Le compte de gestion 2015 du receveur municipal (Trésorerie de la Motte Servolex) est conforme au compte administratif de la Commune. Il est adopté à l'unanimité.

4 – Affectation du résultat 2015

Il est décidé à l'unanimité de poursuivre la politique de reversement du résultat du fonctionnement à l'investissement soit 112 496.85 € pour 2015 afin de permettre la réalisation des programmes lancés pour les années à venir.

5 - Taxes ménages 2016

Il est décidé à l'unanimité d'augmenter comme chaque année les taux de l'année précédente de 1%. Ils sont fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : le taux passe de 9.56 % à 9.66 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : le taux passe de 12.60 % à 12.73 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : le taux passe de 65.01 % à 65.68 %,

6 - Vote du Budget Primitif 2016

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel pour 2016. Celui-ci se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	744 986 €	1 140 426.00 €
Recettes	744 986 €	1 203 078.49 €

La section d'investissement est votée en suréquilibre du fait du report conséquent du budget d'investissement 2015 non réalisé dans sa majorité.

7 – Recomposition du Conseil communautaire de Chambéry Métropole

Suite à la démission de quatre conseillers municipaux à Puygros induisant de nouvelles élections municipales dans cette commune, il est également nécessaire de revoter la répartition des sièges des 24 communes membres de l'agglomération au Conseil Communautaire. Un accord dérogatoire à la loi est possible entre les communes en respectant cependant la règle suivante : « la part des sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de leur population dans la population globale des communes membres ».

Cette règle a pour effet de faire perdre 1 siège aux communes de St Jeoire Prieuré, St Jean d'Arvey, Sonnaz et Vimines qui n'ont plus qu'un siège. La situation de Montagnole ne change pas et reste à un siège.

Le 1^{er} adjoint fait remarquer que l'application de la loi renforce la sous-représentation des petites communes au sein de l'agglomération et par extension l'exercice de la démocratie déjà mise à mal dans le fonctionnement des commissions de Chambéry Métropole.

La nouvelle répartition est votée à la majorité (4 abstentions).

8 – Demande de subvention aménagement vestiaires foot

La commune a lancé un appel à concurrence et a retenu Mme Loana Labbe en qualité d'architecte pour la création de nouveaux vestiaires foot et d'un club-house.

Le montant prévisionnel des travaux + maîtrise d'œuvre est évalué à 430 072 € HT. Le Conseil vote à l'unanimité les demandes de subvention à la Préfecture et au Conseil Général.

9 – Demande de subvention réfection des sentiers 2016

La commune a lancé une opération de rénovation de plusieurs sentiers de la commune. Dans ce cadre, les chemins du Penet et de la Donquière ont été réaménagés en 2014. En 2015, une première tranche de travaux a eu lieu aux chemins du Puisat et du Sézolet. Cette année, la commune exécute la deuxième tranche et intègre également des travaux au chemin des Fourches pour un montant total HT de 17 286 €.

Le Conseil vote à l'unanimité la demande de subvention pour la rénovation de ces chemins auprès de Chambéry Métropole et du Conseil Départemental.

10 – Maîtrise d'œuvre enfouissement des réseaux secs aux Guillermins

Un appel à concurrence va être lancé pour étudier la faisabilité et le coût de l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication aux Guillermins.

11 – Questions diverses

Mme Baffour rappelle aux élus l'importance de la présence de la commune aux diverses commissions de Chambéry Métropole et notamment à la commission Transports.

La séance prend fin à 22H55.

Fait à Montagnole,
Le 29 mars 2016

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI

